



Échelle de classification des randonnées

R.M. (Rythme modéré) 3h à 4h de marche sur sentier balisé, faible pente, terrain stable.

R.S. (Rythme soutenu)

Cette échelle est celle des guides de randonnée pédestre. Elle est utilisée par la majorité des clubs et des associations.

Elle définit la pénibilité par un P et les difficultés techniques par un T.

La classification comporte trois niveaux qui sont des chiffres 1-2-3 pour P et T

Soit : P1-P2-P3 pour la pénibilité

Soit : T1-T2-T3 pour la technicité

Pénibilité:

P1 : Sur sentes et/ou hors sentiers, 300 à 400m de dénivelé, 4h30 à 5h de marche.

P2 : Plus de 5h jusqu'à 6h30 de marche ; dénivelé jusqu'à 1000 m.

P3 : Plus de 6h30 de marche et/ou rythme soutenu, plus de 1000 m de dénivelé ou altitude supérieure à 2500 m.

Technicité:

Nota : S'il n'y a pas de difficulté technique on peut marquer T0, ou ne rien marquer du tout.

T1 : sentier facile ; broussaillage possible.

T2 : sentier comportant des ressauts rocheux et/ou des éboulis (en montée et/ou en descente).

T3 : sentier en dévers, corniches, ressauts rocheux, équipements : chaînes, câbles, (sujet au vertige s'abstenir)

T4 : Licence FFME, équipement complet obligatoire.